République Française Département du Loiret

Non	nbre de m	embres
Afférents au Comité Syndical	En fonction	Qui ont pris part aux délibérations
62	40	41

Date de la convocation 12 mars 2019

Numéro de la délibération 19-05

Objet de la Délibération

Durée d'amortissement des immobilisations réalisées en 2018

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture
Le 28/03/2019
Et publication ou notification
Le 02/04/2019

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS LOIRE BEAUCE

(2 RUE DU DOCTEUR HENRI MICHEL – 45130 MEUNG SUR LOIRE)

L'an deux mille dix-neuf, le 21 mars à 17h30,

Le Comité Syndical, dûment convoqué le 12 mars 2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Coulmiers, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du Pays :

Dean-Luc BEURIENNE (Patay), Miriane BONHOMMET (Sougy), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Joël CAILLARD (Gémigny), Thierry CLAVEAU (Villamblain), Jean DUMOUTIER (Ruan), Pascal GUDIN (Artenay), Lucien HERVÉ (Coinces), Gérard HUCHET (Tournoisis), Hubert JOLLIET (Chevilly), Christophe LLOPIS (Rouvray Ste Croix), Pascale MINIERE (Boulay les Barres), Claude PELLETIER (Chevilly), Benoît PERDEREAU (Gidy), Dominique PERRON (Gidy), Françoise PROUST (Sougy), Jean-Guy ROBLIN (Bricy), Isabelle ROZIER (Patay), Martial SAVOURÉ-LEJEUNE (Cercottes),

Christophe SOUCHET (Trinay), Bernard TEXIER (Chevilly), Jean-Bernard VALLOT (St

Péravy la Colombe),

> COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Anita BENIER (Baccon), Odile BRET (Beauce la Romaine - Ouzouer le Marché), Édith CHARDON (l'avers), Gérard CORGNAC (Cléry Saint André), Danielle COROLEUR (Mézières lez Cléry), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Yves FAUCHEUX (Epieds en Beauce), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Roger BAUNÉ (St Laurent des Bois), Jean-Paul BRIHAY (Le Bardon), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Christian ROUBALAY (Prénouvellon), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau sur Mauves), Daniel THOUVENIN (Villorceau), Pierre TRUBLARD (La Colombe), Bruno VIVIER (Charsonville),

Avait donné pouvoir :

Monsieur Jean-Pierre FROUX (Lailly en Val) à Elisabeth MANCHEC (Coulmiers),

Ainsi que Mesdames:

Brigitte LAMY (Boulay les Barres), Marc LEBLOND (Patay), Thomas POINTEREAU (Chambre d'agriculture du Loiret), Michel POMMIER (Rozieres en Beauce).

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident de fixer la durée d'amortissement ainsi :

- Documents d'urbanisme et frais annexes : 10 ans
- Frais d'insertion : 5 ans
- Logiciel de comptabilité (cession des droits d'utilisation) : 2 ans

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Certifié conforme au Registre des délibérations, Le Président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays Loire Beauce

Frédéric CUILLERIER

PREFECTURE DU LOIRET

28 MAR. 2019

COURRIER 4